

DÉCISION

N°: 2024-116

Exécutoire le : 3 1 MAI 2024 Publiée / Notifiée le : 3 1 MAI 2024

Visée le : 2 9 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE Marché n°21022 Entretien espaces verts de Grand Lac et du CIAS LOT 2 Sites du bassin aixois Avenant n° 2 relatif à l'aiout de deux prix au BPU

Le Président de Grand Lac.

- ⁵ Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13ème vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres, Considérant la notification effectuée le 10/12/2021 au groupement d'entreprises NATUR'ALP (mandataire) / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT

DÉCIDE:

ARTICLE 1: AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'ajouter deux prestations complémentaires qui s'avèrent nécessaires en cours d'exécution du marché :

- Site « 3.1 Sentier fil de l'Eau » : modification d'aménagement et d'entretien. Ajout de deux lignes au BPU : 1.12 et 1.13.
- Site « 3.16 Parking de co-voiturage Grésy » : intégration de nouveaux espaces à entretenir concernant le cheminement et les abords de la Promenade des Gorges du Sierroz. Ajout de 14 lignes au BPU : 16.10 à 16.23.

Un bordereau des prix unitaires supplémentaire est joint en annexe du présent avenant.

Le marché étant conclu sans montant minimum, ni montant maximum, cet avenant n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 2: NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le groupement d'entreprises attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13ème Vice-Président délégué à la commande publique Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation, par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage le 28/05/2024 15:50:42



Marché n°21022

Entretien des espaces verts de Grand Lac et du CIAS

LOT N°2 Sites du bassin aixois

AVENANT N°2

ENTRE:

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

<u>ET</u>

Le groupement d'entreprises NATUR'ALP (mandataire)/MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT, domiciliée 450 rue de Joigny 73490 LA RAVOIRE, représentée par Maxime MERLOZ, et désigné ci-après par l'expression « mandataire représentant du groupement conjoint »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 - OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services relatif à l'entretien des espaces verts de Grand Lac et du CIAS, Grand Lac a confié au groupement d'entreprises NATUR'ALP (mandataire) / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT, domiciliée 450 rue de Joigny 73490 LA RAVOIRE, représentée par Maxime MERLOZ, la prestation d'entretien des espaces verts, dans le cadre du lot 02 (site du bassin aixois) de l'accord-cadre à bons de commande conclu sans minimum ni maximum.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres, décomposé en sept lots.

ARTICLE 2: RAPPEL DE L'AVENANT N°1

L'avenant n°1 avait pour objet de rappeler que l'annexe jointe à l'acte d'engagement relative à la répartition des prestations n'est pas contractuelle car basée sur le Devis d'Aide au Dépouillement. La répartition des prestations sera effectuée en cours d'exécution.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires :

- a) Site « 3.1 Sentier fil de l'Eau » : modification d'aménagement et d'entretien. Ajout de deux lignes au BPU : 1.12 et 1.13 (cf. BPU supplémentaire annexé).
- b) Site « 3.16 Parking de co-voiturage Grésy » : intégration de nouveaux espaces à entretenir concernant le cheminement et les abords de la Promenade des Gorges du Sierroz. Ajout de 14 lignes au BPU : 16.10 à 16.23 (cf. BPU supplémentaire annexé).

Un bordereau des prix unitaires supplémentaire est joint en annexe du présent avenant.

<u>ARTICLE 3</u> – <u>IMPACT FINANCIER</u>

Sans objet.

ARTICLE 4 - RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

•

À La Revise , 10/7/04/24

Pour le groupement représenté par

Le mandataire NATUR'ALP

M. Maxime MERLOZ

Directeur de la société NATUR/ALP

Publique-

RCS CHAMBERY

450 vie de Joigny 33490/ A RAVOIRE

Tel.: 04 79 25 51 36 info@natur-alp.fr www.natur-alp.fr

820 694 057 00028-APE 8130Z

Pour Grand Lac

A Ala-les Bains le 28/05/29

Yves MERCIER

Vice-Président à la commande







Accord cadre n°21/022

ACCORD CADRE DE SERVICE À BONS DE COMMANDE

Entretien des espaces verts de Grand Lac

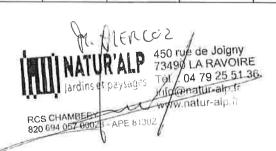
Lot 2: Bassin aixois

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(B.P.U)

Avenant 2

	Description de la tâche	Unité	Zone d'intervention	Quantité estimée	Prix € H.T
	3.	1 Fil de l'	eau		14
1.12	Désherbage manuel du massif paysager y compris enlevements des détritus.	Forfait par intervention	А	64m²	82,00 €
1,13	Taille de l'ensemble du massif paysager y compris évacuation des rémanents de coupe	Forfait par intervention	А	64m²	82,00 €
	3.16 Parking co-voitu	rage Grés	y et Gorge:	du Sierroz	
16.10	Souflage des feuilles sur l'ensemble du cheminement (escaliers, cheminement en stabilisé et encorbellements), y compris évacuation des déchets	Forfait par intervention	A et B	2628m²	329,00 €
16.11	au niveau des stabilisés Raclage de la terre tombée sur les deux encorbellements	Forfait par intervention	В	387m²	220,00 €
16.12	Rabbattage de la végétation sur 50cm de large à l'arrière des différentes barrières métalliques ou ganivelles (coté rivière)	Forfait par intervention	Н	400ml	658,00 €
16.13	Déserherbage des parties en stabilisé	Forfait par intervention	А	1343m²	219,00 €
16.14	Vérification visuelle de l'état et des fixations des ganivelles en bois	Forfait par intervention	long zone A		30,00 €
16.15	Vérification visuelle de l'état supérieur du platelage bois des encorbellements.	Forfait par intervention	B + encorbelle- ments parvis nord	465m2	30,00 €
16.16	Nettoyage des éléments d'interprétations (tables de départ, tables de lecture, colonnes du profil du Sierroz sur le parvis nord,)	Forfalt par intervention	ensemble du site	voir liste	109,00 €
16.17	Nettoyage de la partie supérieure (assise) des différents bancs mis en place (rondins verticaux, troncs coupés ou planche de scierie)	Forfait par intervention	parvis nord et au nord passerelle centrale		83,00 €
16.18	Nettoyage (balayage, soufflage) du parvis nord dans son ensemble (partie extérieur et abritée sous la halle), y compris les escaliers sous la halle et les encorbellements à l'Est du batîment	Forfait par intervention	С	820m²	225,00 €
16.19	Tonte des gazons sur le parvis nord, y compris évacuation des déchets (herbes, papiers,)	Forfait par intervention	D	311m²	165,00 €
16.20	Rabbattage de la végétation devant la stèle de la Baronne de Broc au nord de la halle.	Forfait par intervention	E	unité	220,00 €
16.21	Rabbattage de la végétation devant la l'ancien embarcadère (au niveau de l'ancien barrage).	Forfait par intervention	F	unité	220,00 €
16.22	Taille des arbustes (formation et maintenance) y compris évacuation des déchets	Forfait par intervention	G	3922m²	4 690,00 €
16.23	Déserherbage des massifs arbustifs, y compris évacuation des déchets	Forfait par intervention	G	3922m²	658,00 €



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-116 relative au marché n.21022 - Entretien espaces verts de Grand Lac et du CIAS - Lot 2 - Sites du bassin aixois - Avenant n.2 relatif à l'ajout de deux prix au BPU

Date de transmission de l'acte :

29/05/2024

Date de réception de l'accusé de

29/05/2024

réception :

Numéro de l'acte :

dec692 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20240528-dec692-CC

Date de décision :

28/05/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics